



Secteur
VIE SPORTIVE

Championnat Régional Para-Badminton Règlement

Adoption : CA des 07/10/17 –
07/04/2018
Entrée en vigueur :
Immédiate
Validité : Permanente
Commission : Compétitions
Nombre de pages : 3+1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 – CATÉGORIES – CONDITIONS

Le Championnat Régional Para-Badminton de la Ligue Occitanie est une compétition à l'issue de laquelle est attribué le titre de champion régional dans les tableaux des catégories :

- Fauteuil : WH 1 et WH 2
- Debout avec handicap des membres inférieurs : SL3 et SL 4
- Debout avec handicap des membres supérieurs : SU 5
- Debout : joueur de petite taille : SS 6

Le Championnat Régional Para-Badminton de la Ligue se greffe sur le Championnat Régional Vétérans ou Séniors.

Article 2 – ÉTENDUE DU RÉGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au Championnat Régional Para-badminton entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – CRITÈRES D'ADMISSION

La participation à ce championnat est limitée aux conditions décrites ci-après.

3-1 - Licences

Sont admis à participer les joueurs licenciés pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton qui ne font pas l'objet de suspension à la date de la compétition.

3-2 - Catégorie d'âge

Tous les joueurs en situation de handicap physique et quel que soit l'âge (Jeunes, Séniors et Vétérans) peuvent participer au Championnat Régional Para-badminton

3-3 – Inscriptions

Les inscriptions sont faites par chaque club.

La liste définitive des joueurs inscrits au Championnat Régional doit être transmise à la Ligue par chaque club au plus tard 1 mois avant la compétition.

3-4 – Classement

Les joueurs doivent jouer dans leur catégorie de handicap :

- Fauteuil : WH 1 et WH 2
- Debout avec handicap des membres inférieurs : SL3 et SL 4
- Debout avec handicap des membres supérieurs : SU 5
- Debout : joueur de petite taille : SS 6

Article 4 – RÈGLES

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu « Para-Badminton » de la BWF énoncées dans le PBCR (Para-Badminton Competition Regulations). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte sera exigée.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 – TABLEAUX

Pour l'attribution d'un titre le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 4.

Les tableaux sont validés par le Juge-Arbitre en coordination avec le responsable de la commission Compétitions de la Ligue.

5-1 – Configuration des tableaux

Les premières phases des tableaux se déroulent en poule de 3 ou 4, avec 1 ou 2 sortants par poule. Dans le cas de nombres d'inscrits pairs les poules de 4 sont privilégiées. Le nombre de sortants peut varier dans l'intérêt de la compétition en respectant le RGC.

Les sorties de poule se jouent en élimination directe.

5-2 – Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du C.P.P.H au plus tôt à J-15 avant la compétition.

Les autres joueuses, joueurs ou équipes sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 6 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.

Le samedi, les tableaux de Doubles (Double-Homme, Double-Dame et Double-Mixte) se déroulent dans leur intégralité.

Le dimanche, les tableaux de Simples (Simple-Homme, Simple-Dame) se déroulent dans leur intégralité.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 45 minutes avant l'appel de leur match.

En cas d'absence, ils sont déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Article 7 – JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission Régionale Arbitrage.

Article 8 – ARBITRAGE

Les matches sont effectués en auto-arbitrage jusqu'aux ¼ de finales.

Les demi-finales et finales, dans la mesure du possible, sont arbitrées par des arbitres officiels.

Article 9 – FORFAITS

Tout compétiteur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue.

Article 12 - MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription, l'invitation et son règlement sont envoyés aux Clubs par la Ligue, 2 mois avant la compétition.

Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent parvenir à la Ligue au plus tard à la date limite d'inscription.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 10 – SANCTIONS

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 11 – VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au ½ finales, la Ligue fournit les volants pour les finales.

Les volants plumes sont obligatoires.

Le volant officiel de la compétition est défini par la Ligue en fonction du contrat de partenariat et sera en vente dans la salle.

Article 12 – MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription, l'invitation et son règlement sont envoyés aux clubs par la Ligue 2 mois avant la compétition. Les Clubs transmettent les inscriptions de leurs joueurs, qui peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux.

Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement doivent parvenir à la ligue au plus tard à la date limite d'inscription.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la ligue et revient à celle-ci.

Article 13 – CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Article 14 – RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les ½ finalistes sont récompensés.

Article 15 – ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers, la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 – LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission chargée des litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

Cahier des Charges spécifique (en complément du cahier des charges des championnats régionaux)

Le club organisateur met à disposition :

- ✓ un gymnase accessible aux personnes en situation de handicap, avec un revêtement de sol dur (de type parquet sportif ou résine.....) ;
- ✓ des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, à proximité immédiate de l'entrée du gymnase ;
- ✓ des places réservées aux personnes en situation de handicap, dans le gymnase pour les personnes en fauteuil (compter environ 2,00 m² par joueur en fauteuil (1 fauteuil de ville et 1 fauteuil de sport) ;
- ✓ des sanitaires réservés aux personnes en situation de handicap, avec grandes poubelles (équipées de sacs poubelles).